

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05/02/2021

ORDRE DU JOUR :

1. Installation de deux conseillers municipaux suite à démission
2. Approbation du Procès Verbal du 18 décembre 2020
3. Demande de subventions auprès du Conseil Régional et au Conseil Départemental et à l'Etat pour la création d'un terrain multisports (espace multisports)
4. Délibération portant sur la réhabilitation du groupe scolaire « Les Vergers » assistance à maîtrise d'ouvrage
5. Délibération pour désignation des deux nouveaux conseillers municipaux au sein des commissions communales
6. Délibération pour désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein du syndicat eaux ouest Essonne suite à démission
7. Délibération pour désignation de nouveaux délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan suite à démission.
8. Questions orales, et écrites

En vertu des articles délégués au maire conformément à la délibération N°2020011 du 5 juin 2020 il est porté à connaissance les engagements signés par le maire depuis l'installation du conseil municipal.

Au titre de l'article 2 : Fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans la limite d'un montant de 2500 €.

Néant

Au titre de l'article 4

Dépenses engagées en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 5 000 € au titre de l'article 4 en vertu des articles délégués au maire conformément à la délibération n°2020011 du 5 juin 2020

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
60623 Alimentation	Pain pour restaurant scolaire	CHRISTOPHE HUGUET	234.00
60623 Alimentation	Café capsules	Intermarché	82.38
60623 Alimentation	Prestation restaurant scolaire novembre octobre	Yvelines Restauration	4061.03
Total			4377.41€

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
60632 Fournitures de Petits équipements	Achat matériel d'entretien	Bricomarché	27.58
60632 Fournitures de Petits équipements	Entretien de matériel	CROSNIER	96.17
60632 Fournitures de Petits équipements	Achat de petit équipement	Intermarché	170.94
Total			294.69 €

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
6067 Fournitures scolaires	Fournitures scolaires	PICHON	180.62
6067 Fournitures scolaires	Fournitures scolaires	PICHON	15.00
Total			195.62 €

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
Total			€

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	Ecole préfabriqué	Chancieux 975.17
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	Intervention AL RAY Alarme	AL RAY 159.6
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	Analyse Eau potable sur école restaurant mairie	Laboratoire MICROSEPT 455.16
Total			1589.93 €

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
61558	Autres biens Immobiliers	Relève du compteur photocopieur Ecole	AE BUREAUTIQUE 145.26
61558	Autres biens Immobiliers	Intervention sur réseau interne et standard	PARITEL 174.00
61558	Autres biens Immobiliers	Contrat d'entretien paritel	PARITEL 235.33
61558	Autres biens Immobiliers	Maintenance photocopieur Ecole	TECH RESEAUX 1031.75
Total			1586.34 €

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
6261	Frais d'affranchissement	Facture d'affranchissement poste novembre	LA POSTE SA 64.23
Total			64.23€

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
6262	Frais de Télécommunication	Abonnement centre de loisir 12 12 2020 12 01 2021	ORANGE 67.01
6262	Frais de Télécommunication	Abonnement centre de loisir 8 12 2020 07 01 2021	ORANGE 57.3
Total			124.31€

Au titre de l'article 4

Dépenses engagées en matière de travaux dont le montant est inférieur à 10 000 € au titre de l'article 4 en vertu des articles délégués au maire conformément à la délibération n°2020011 du 5 juin 2020

Compte	Objet	Tiers	Réalisé
21311	Aménagement Accueil Hôtel de ville	LEROY MERLIN	88.90
Total			88.90€

Au titre de l'article 5 : Décision de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Néant

Au titre de l'article 6: La passation de contrat d'assurance

Néant

Au titre de l'article 7: Création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Néant

Au titre de l'article 8: Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières

Néant

Au titre de l'article 9 : Acceptation des dons et legs

Néant

Au titre de l'article 10 : Décisions d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € HT

Néant

Au titre de l'article 11 : Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Néant

Au titre de l'article 13 : Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

Néant

Au titre de l'article 14 : Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme

Néant

Au titre de l'article 15 : Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire

Néant

Au titre de l'article 16 : Intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle

Néant

Au titre de l'article 24 : Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Néant

Au titre de l'article 26 : Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention

Néant

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 Février 2021			
Date de la convocation Le 27 janvier 2021		L'an deux mille vingt et un, le cinq février, à vingt heures trente, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation le 27 janvier 2021		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 8 février 2021		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers 10		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice	10	6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum	6	7 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
Présents	10	8 – Madame Fanny ROUX	X		
Représentés		9 – Madame Sophie RAGEOT	X		
Votants	10	10 – Monsieur Etienne PRAT	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)		Sens du vote :			
Objet de la délibération		Adopté			
1- Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à démission N°Délibération 2020042		Majorité : 6 Nombre de voix Pour : 10 Nombre de voix Contre : Abstention :			
		Le Maire  Stéphane POUSSIN 			

1- Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à démission

Rapporteur M Le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Mme Chantal PAILLET élue sur la liste « Unis pour notre village » a présenté par courrier en date du 12 décembre reçu en mairie le 14 décembre 2020 sa démission de son mandat de conseillère municipale et que Messieurs Pierre VALLEE, Patrice BROCHET, Franck GUEVILLE, et Mesdames Rose PAQUET, Christine DALLIER, Sophie VENDRAMINI, élus sur la liste « Unis pour notre village » en date du 16 décembre reçu en mairie le 18 décembre 2020 leur démission de leur mandat de conseillers municipaux . M le Préfet a été informé des ces démissions en application de l'article L2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L 270 du Code électoral «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Etienne PRAT et Mme Sophie RAGEOT sont donc appelés à remplacer deux des sept démissionnaires au sein du conseil municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L 270 du code électoral Monsieur Etienne PRAT et Mme Sophie RAGEOT sont installés dans leurs fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal a été remis à Monsieur le Préfet en date du 28 décembre 2020

Prise d'acte :

Le conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Etienne PRAT et Mme Sophie RAGEOT en qualité de conseiller municipal.

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 Février 2021			
Date de la convocation Le 27 janvier 2021		L'an deux mille vingt et un, le cinq février, à vingt heures trente, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation le 27 janvier 2021		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 8 février 2021		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers 10		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice	10	6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum	6	7 – Monsieur Benoît DELAUNAY	X		
Présents	10	8 – Madame Fanny ROUX	X		
Représentés		9 – Madame Sophie RAGEOT	X		
Votants	8	10 – Monsieur Etienne PRAT	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)		Sens du vote :			
Objet de la délibération		Adopté			
2- Approbation du procès verbal du 18 décembre 2020		Majorité : 6			
N° Délibération 2020043		Nombre de voix Pour : 8 Nombre de voix Contre : Abstention :			
		<p style="text-align: right;">Le Maire <i>Stéphane POUSSIN</i> Stéphane POUSSIN</p> 			

2- Approbation du procès verbal de la séance du 18 décembre 2020

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 Février 2021			
Date de la convocation Le 27 janvier 2021	L'an deux mille vingt et un, le cinq février, à vingt heures trente, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation le 27 janvier 2021	1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
	2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 8 février 2021	3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
	4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers	5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice 10	6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum 6	7 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
Présents 10	8 – Madame Fanny ROUX	X		
Représentés	9 – Madame Sophie RAGEOT	X		
Votants 10	10 – Monsieur Etienne PRAT	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)	Sens du vote : Adopté			
Objet de la délibération 3- Demande de subventions auprès du Conseil Régional et au Conseil Départemental et à l'État pour la création d'un terrain multisports (espace multisports) N°Délibération 2020044	Majorité : 6 Le Maire			
	Nombre de voix Pour : 10 Nombre de voix Contre : Abstention : <div style="text-align: right;"> Stéphane POUSSIN  </div>			

3- Demande de subventions auprès du Conseil Régional et au Conseil Départemental et à l'Etat pour la création d'un terrain multisports (espace multisports)

Rapporteur : M Le Maire

Conformément aux engagements, pris lors de la campagne électorale de 2020, l'équipe municipale souhaite redonner une dynamique aux associations sportives et réaliser les infrastructures utiles.

Face au déficit des infrastructures municipales, il est devenu nécessaire de réaliser cet équipement d'envergure, attendu depuis de nombreuses années par les jeunes du village.

Ce terrain multisports sera un atout supplémentaire pour diversifier les activités de notre jeunesse et permettra par la même occasion, la mise en place d'un lieu de rencontre et d'échange pour nos adolescents.

Celui -ci est un terrain de 32 mètres par 18 mètres, équipé d'un revêtement en enrobé et entouré de palissades. Cet équipement permet la pratique de nombreux sports : football, handball, basket, tennis, volley, badminton etc..

Il est conçu pour une utilisation libre de la population, avec des matériaux qui résistent aux utilisations intensives et aux intempéries.

Mais un terrain multisports n'est pas destiné uniquement à l'usage libre de la population. Les services d'une commune et les associations y trouveront également là un atout formidable pour le développement de leurs activités.

M le Maire souligne que ce projet outre de permettre de répondre aux besoins des habitants, favorise également la promotion d'une vie saine en encourageant au travers des actions en lien avec le monde associatif la prise en compte par chacun de son capital santé.

Considérant que la commune des Granges - Le - Roi est propriétaire des terrains cadastrés lieu - dit (le village), situé rue de marchais, permettant d'installer un espace multisports.

Considérant que ce projet est éligible à un taux de subvention de 60 % de son coût hors taxes dans le cadre du plan sport oxygène porté par le Conseil Régional d'Ile de France du fait de l'absence d'équipement sportif en accès libre.

Considérant que ce projet est éligible à un taux de subvention de 20% de son coût hors dans le cadre de la politique sportive en lien avec la santé et la nature, porté par le Conseil Départemental de l'Essonne

Considérant que le montant de l'opération est estimé à la somme de 52 000 HT ;

Le plan de financement du projet dont le montant estimatif s'élève à 52 000 € HT est le suivant :

● Subvention attendue du Conseil Régional Ile de France 60 %	31 200 €
● Subvention attendue du Conseil Départemental 20%	10 400 €
● Reste à charge de la Commune 20%	10 400 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

ADOpte l'opération pour laquelle la commune sollicite le concours financier de la Région Ile de France et du Département de l'Essonne

APPROUVE le nouveau plan prévisionnel de cette opération,

SOLLICITE auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France l'attribution d'une subvention au titre du plan sport oxygène, pour l'opération de création d'un terrain multisports (city parc) au taux de 60% du coût hors taxes pour une subvention de 31 200 €

SOLLICITE auprès de Monsieur la Président du Conseil Départemental de l'Essonne l'inscription du projet au titre de la politique sportive en lien avec la santé et la nature au taux de subvention de 20% de son coût hors taxe pour une subvention de 10 400 €.

S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ces subventions.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2021.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 Février 2021			
Date de la convocation Le 27 janvier 2021		L'an deux mille vingt et un, le cinq février, à vingt heures trente, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation le 27 janvier 2021		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 8 février 2021		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers 10		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice	10	6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum	6	7 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
Présents	10	8 – Madame Fanny ROUX	X		
Représentés		9 – Madame Sophie RAGEOT	X		
Votants	10	10 – Monsieur Etienne PRAT	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)		Sens du vote :			
Objet de la délibération		Adopté			
<p>4- Délibération portant sur la réhabilitation du groupe scolaire « Les Vergers » assistance à maîtrise d'ouvrage</p> <p>N°Délibération 2020045</p>		Majorité :6		Le Maire	
		Nombre de voix Pour : 10			
		Nombre de voix Contre :			
		Abstention :			

4- Délibération portant sur la réhabilitation du groupe scolaire « Les Vergers désignation d'un maître d'oeuvre

Rapporteur : M Le Maire

La commune des Granges Le Roi souhaite réhabiliter le groupe scolaire maternelle et primaire des « Vergers ».

Ce projet est l'un des projets structurants inscrit dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine communal. La réhabilitation du bâti de ce groupe scolaire participe à la réduction de la dépense énergétique.

Ainsi au travers ce projet nous agissons contre le changement climatique.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un maître d'oeuvre pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception – réalisation concernant les travaux de construction.

Ce marché sera lancé avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles :

Tranches fermes

- APS sur l'ensemble du programme
- APD sur l'ensemble du programme

Tranche conditionnelle n°1

- DCE, ACT, VISA, DET, AOR sur les travaux du groupe scolaire maternelle primaire.

Tranche conditionnelle n°2

- DCE, ACT, VISA, DET, AOR sur la réfection des deux cours et mise en œuvre d'un préau

Tranche conditionnelle n°3

- DCE, ACT, VISA, DET, AOR sur le renforcement de l'isolation du bâtiment démontable

Le montant de cette prestation est estimé à X € HT.

Cette consultation sera passée en procédure d'appel d'offres MAPA dans le cadre de la loi MOP.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de réalisation de cette opération,
- d'autoriser le maire ou son représentant à lancer la consultation des marchés pour la désignation d'un maître d'oeuvre selon la procédure d'appel d'offres MAPA, dans le cadre de la loi MOP
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les différents documents et marchés à intervenir,
- d'imputer les dépenses au budget 2021.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 Février 2021			
Date de la convocation Le 27 janvier 2021		L'an deux mille vingt et un, le cinq février, à vingt heures trente, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation le 27 janvier 2021		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 8 février 2021		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers 10		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice	10	6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum	6	7 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
Présents	10	8 – Madame Fanny ROUX	X		
Représentés		9 – Madame Sophie RAGEOT	X		
Votants	10	10 – Monsieur Etienne PRAT	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)		Sens du vote :			
Objet de la délibération		Adopté			
<p>5- Délibération pour désignation des deux nouveaux conseillers municipaux au sein des commissions communales</p> <p>N°Délibération 2020046</p>		Majorité :6 Nombre de voix Pour : 10 Nombre de voix Contre : Abstention :			
					

5- Délibération pour désignation des deux nouveaux conseillers municipaux au sein des commissions communales

RAPPORTEUR: M. Le Maire

M le Maire expose que le Conseil municipal a formé, des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante (art. L 2121-22 du CGCT).

Vu les dispositions des articles 2121-21 et L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 juin 2020, créant les commissions municipales

Considérant la démission des 7 conseillers municipaux durant le mois de décembre 2020

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide:

Article 1er de désigner les nouveaux conseillers municipaux dans les commissions suivantes

Article 2 Le Conseil municipal après appels à candidature, par scrutin public, désigne à l'unanimité comme membres au sein des commissions M Etienne PRAT et Mme Sophie RAGEOT comme suit :

- 1 – Commission de l'urbanisme et du développement économique :
Monsieur Etienne PRAT
- 2 – Commission des travaux et de l'environnement :
Monsieur Etienne PRAT
- 3 – Commission de la vie scolaire et associative :
Madame Sophie RAGEOT
- 4 – Commission des finances :
Madame Sophie RAGEOT

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

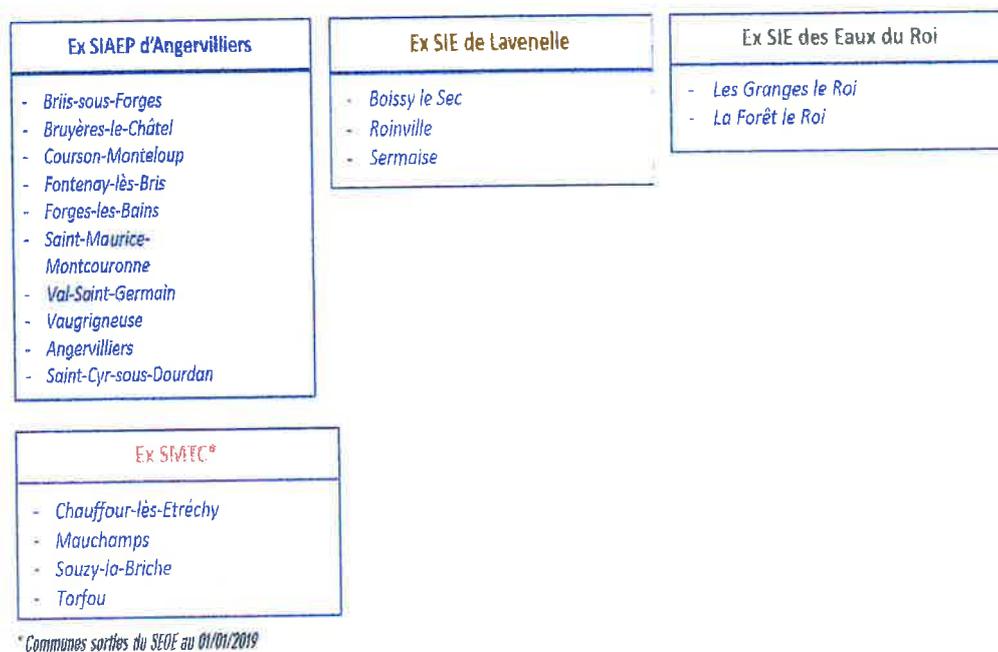
Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 Février 2021			
Date de la convocation Le 27 janvier 2021	L'an deux mille vingt et un, le cinq février, à vingt heures trente, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
Date d'affichage de la convocation le 27 janvier 2021	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la délibération 8 février 2021	1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
	2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
	3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
	4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers 10	5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice 10	6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum 6	7 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
Présents 10	8 – Madame Fanny ROUX	X		
Représentés	9 – Madame Sophie RAGEOT	X		
Votants 10	10 – Monsieur Etienne PRAT	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)	Sens du vote :			
Objet de la délibération	Adopté			
<p data-bbox="264 1451 576 1682">6- Délibération pour désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein du syndicat eaux ouest Essonne suite à démission</p> <p data-bbox="217 1720 523 1749">N°Délibération 2020047</p>	<p data-bbox="612 1397 746 1426">Majorité :6</p> <p data-bbox="612 1462 922 1491">Nombre de voix Pour : 10</p> <p data-bbox="612 1496 911 1525">Nombre de voix Contre :</p> <p data-bbox="612 1529 762 1559">Abstention :</p> <div data-bbox="1058 1391 1310 1715" style="text-align: right;"> <p data-bbox="1145 1391 1257 1420">Le Maire</p>  </div>			

6- Délibération pour désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein du syndicat eaux ouest Essonne suite à démission

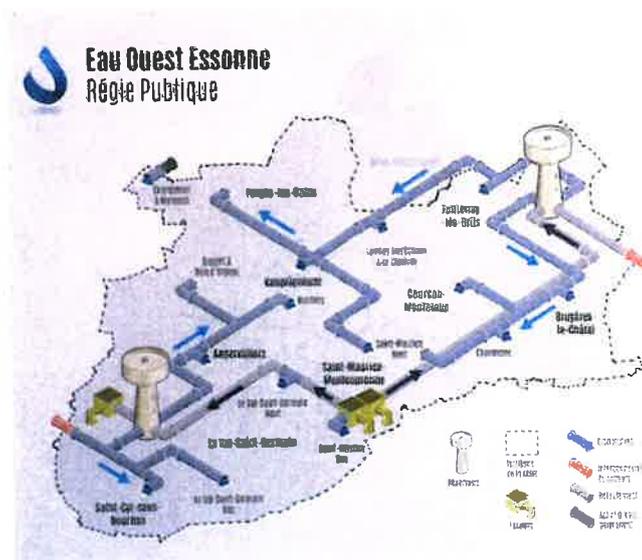
Rapporteur : M Le MAIRE

Le Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE) est un établissement public formé par le regroupement de plusieurs communes et/ou communautés de communes, qui décident de gérer de manière commune et partagée un service public.

Le SEOE a été créé le 1er janvier 2017 par le regroupement de 4 anciens syndicats d'eau potable :



La mission du SEOE est de gérer le service public de l'eau potable (exploitation et distribution). Tous les réseaux ainsi que l'ensemble des ouvrages (stations, forages, château d'eau...) qui assurent la distribution de votre eau potable appartiennent au SEOE.



Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués : un titulaire et un suppléant.

La décision d'institution peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Toute commune déléguée créée en application de l'article L. 2113-10 est représentée au sein du comité syndical, avec voix consultative, par le maire délégué ou, le cas échéant, par un représentant qu'il désigne au sein du conseil de la commune déléguée.

Monsieur le Maire après appel à candidature propose la candidature de M/Mme suite à la démission de M Pierre VALLEE recu en mairie en date du 18 décembre 2020:

✚ Délégué suppléant : Monsieur Benoit DELAUNAY

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à main levée à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Eau Ouest Essonne.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite «loi NOTRe»,

VU les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-158 du 29 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale,

VU l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-275 du 27 avril 2016 portant projet de fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable de la Région d'Angervilliers, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Lavenelle, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Roi, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou etChauffour-lès-Etrechy, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale,

VU les statuts du SEOE,

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE) est un établissement public formé par le regroupement de plusieurs communes et/ou communautés de communes, qui décident de gérer de manière commune et partagée un service public

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Fontenay-lès-Briis de désigner en son sein ses délégués au Syndicat des Eaux Ouest Essonne

CONSIDÉRANT que la commune est représentée au sein du syndicat, comme prévu par le droit commun, par 2 délégués,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de procéder à la désignation d'un délégué suppléant suite à la démission de M Pierre VALLEE pour représenter la commune au sein du Syndicat Eaux Ouest Essonne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, compte tenu des candidatures proposées,

DESIGNE

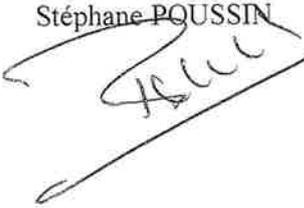
Au Syndicat Eau Ouest Essonne

✚ Délégué suppléant : M Benoit DELAUNAY

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La délibération est adoptée à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Département de l'Essonne Arrondissement d'Étampes Canton de Dourdan Commune des Granges le Roi		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 Février 2021			
Date de la convocation Le 27 janvier 2021		L'an deux mille vingt et un, le cinq février, à vingt heures trente, le conseil municipal des Granges le Roi, légalement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, lieu de la séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane POUSSIN, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation le 27 janvier 2021		1 Monsieur Stéphane POUSSIN	X		
		2 – Monsieur Gérard EWANGO	X		
Date d'affichage de la délibération 8 février 2021		3 – Madame Patricia LASALMONIE	X		
		4 – Monsieur François – Xavier GRY	X		
Nombre de conseillers 10		5 – Madame Anne Juliette IZQUIERDO-HIDALGO	X		
En exercice	10	6 – Monsieur Julien RELION	X		
Quorum	6	7 – Monsieur Benoit DELAUNAY	X		
Présents	10	8 – Madame Fanny ROUX	X		
Représentés		9 – Madame Sophie RAGEOT	X		
Votants	10	10 – Monsieur Etienne PRAT	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)		Sens du vote :			
Objet de la délibération		Adopté			
7- Délibération pour désignation de nouveaux appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan suite à démission		Majorité :6			
N°Délibération 2020048		Nombre de voix Pour : 10 Nombre de voix Contre : Abstention :			
		 Stéphane POUSSIN 			

7- Désignation pour désignation de nouveaux délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan suite à démission

Créé en 1963, le Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SITRD) gère le transport des élèves vers les établissements secondaires de Dourdan.

Le syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires par commune membre, élus par les conseils municipaux. Les communes désignent également deux délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres du conseil municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-7, L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts du SITRD et notamment son article YII relatif à la composition du comité syndical,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 portant sur la désignation des délégués appelés à siéger au Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan,

Considérant que ce syndicat est composé de 22 communes des départements de l'Essonne et des Yvelines dont la commune des Granges Le Roi ;

Considérant que le comité syndical est composé de délégués désignés par le conseil municipal de chaque commune membre ;

Considérant que Mesdames Christine DALLIER, Rose PAQUET, Sophie VENDRAMINI, et M Patrice BROCHET ont donné leur démission par courrier reçu en mairie en date du 18 décembre 2020,

Considérant qu'il convient de désigner à nouveau par un vote à main levée, parmi les membres du conseil municipal deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de siéger au comité syndical de transport ;

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical de transport :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, compte tenu des candidatures proposées,

DESIGNE

Au Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan

- ✚ Délégués titulaires : Monsieur Stéphane POUSSIN
- ✚ Délégués suppléants : Mme Patricia LASALMONIE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La délibération est adoptée à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.